



**RAPPORT DU MAIRE SUR LA SITUATION FINANCIÈRE
DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-CYRILLE-DE-LESSARD
AU 7 NOVEMBRE 2016**



Luc Caron, maire

Membres du conseil municipal,
Mesdames,
Messieurs,

Conformément aux dispositions de l'article 955 du *Code municipal du Québec*, je vous dépose mon rapport sur la situation financière de la Municipalité de Saint-Cyrille-de-Lessard. Celui-ci traite des points suivants :

- Rapport du vérificateur et états financiers vérifiés de l'exercice 2015
- Les indications préliminaires quant aux résultats de l'exercice en cours;
- Les orientations générales du prochain budget;
- Liste des contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ ainsi que tous les contrats de 2 000\$ accordés au même fournisseur et totalisant une dépense qui dépasse 25 000\$;
- La rémunération et allocation de dépenses accordées aux élus



RAPPORT DU VÉRIFICATEUR ET ÉTATS FINANCIERS

La firme comptable Raymond, Chabot, Grant, Thornton a déposé, le 4 avril 2016, le rapport financier annuel 2015 dûment vérifié. Ce rapport fut émis sans aucune réserve et celui-ci mentionne que les états financiers présentaient, à tous les égards importants, une image fidèle de la situation financière de la municipalité au 31 décembre 2015. En voici les grandes lignes :

Revenus de fonctionnement :	1 110 128\$
Charges :	1 110 175\$
Excédent avant conciliation à des fins fiscales :	(47)\$
Excédent avec conciliation à des fins fiscales :	105 578\$

Les surplus accumulés affectés et non affectés de la municipalité s'élèvent à 491 736\$ au 31 décembre 2015.

Les dépenses en immobilisations réalisées en 2015 se chiffrent à 3 349 876 \$. Ce montant est constitué principalement de travaux pour le projet du réseau d'aqueduc, d'égouts et d'assainissement des eaux usées.

La dette à long terme est passée de 386 945\$ au 31 décembre 2014 à 350 187\$ au 31 décembre 2015.

● INDICATIONS PRÉLIMINAIRES SUR LES ÉTATS FINANCIERS DE L'ANNÉE EN COURS

Selon le rapport des opérations financières daté de ce jour, l'année financière 2016 devrait se terminer avec un excédent des revenus sur les dépenses.

Les dépenses effectuées à ce rapport sont justifiées par différents travaux et d'acquisitions tels que :

Outre les dépenses de fonctionnement générales dans l'administration, voirie service incendie, hygiène du milieu et loisirs, il y a eu :

- Dépenses liées au projet du réseau d'aqueduc et d'égouts;
- Dépenses d'honoraires professionnels de notaire et d'arpenteur pour acquisitions et servitudes de terrains;
- Branchement au réseau municipal de l'Édifice municipal;
- Achat de matériel incendie : bunker et échelle;
- Achat d'une cuisinière pour le Centre des Loisirs;
- Achat d'un souffleur;
- Achat du service « mobilité » de PG Solutions inc. pour les branchements au réseau municipal.

● ORIENTATIONS GÉNÉRALES DU PROCHAIN BUDGET

Dans l'élaboration du prochain budget, les membres du conseil porteront une attention particulière aux dossiers suivants :

- Travaux de suivi de construction du réseau d'aqueduc, des égouts, de voirie et d'assainissement des eaux usées;
- Expropriation/Site de traitement d'eau potable;
- Exploitation de l'usine d'eau potable et de l'usine de traitement des eaux usées;
- Mettre en valeur la vente de terrains résidentiels (rue Lord)
- Exécuter les actions du schéma de couverture de risques en sécurité incendie;
- Améliorations locatives de la Chapelle au Lac-des-Plaines (suite);
- Projet de formation d'un camp de jour à la Chapelle au Lac-des-Plaines;
- Amélioration et entretien des chemins municipaux avec trottoirs;
- Inventaire sanitaire des lacs (suivi);
- Suivi des actions de la politique familiale municipale incluant la démarche « Municipalité amie des aînés »;
- Participer et travailler à poursuivre l'activité hivernale « Le Snow Fête »;
- Réalisation de bureaux supplémentaires à l'Édifice municipal;
- Démarrage d'un projet concernant la faisabilité d'ouvrir une résidence pour personnes autonomes;
- Projet d'un partenariat avec l'OTJ de St-Cyrille pour la construction d'une bâtisse sur le terrain de l'OTJ de St-Cyrille;
- Rénovation du local de la Bibliothèque de St-Cyrille.

● **LISTE DES CONTRATS COMPORTANT UNE DÉPENSE DE PLUS DE 25 000 \$**

Pour satisfaire à l'article 955 du Code municipale, je dois déposer une liste de tous les contrats comportant une dépense de plus de 25 000 \$ incluant ceux de 2 000\$ effectués avec un même contractant lorsque ces contrats comportent un déboursé total supérieur à 25 000 \$.

Rapport du 1^{er} novembre 2015 au 7 novembre 2016

Compagnie	Contrat	Montant
Construction BML	Aqueduc, égouts, voirie et assainissement des eaux usées	9 458 123 \$
Campor inc.	Vidange fosse septiques	26 511 \$
Les Constructions H.D.F. inc.	Déneigement des cheminst	209 410 \$
Englobe Corp.	Contrôle qualitatif des matériaux projet aqueduc, égouts	118 947 \$
Excavation Louis Richard inc.	Entretien des chemins municipaux & branchement au réseau	52 528 \$
Hydro-Québec	Électricité et frais pour nouvelles installations	45 993 \$
Les Concassés du Cap inc.	Cueillette et transport des matières résiduelles et recyclables	64 770 \$
M.R.C. de L'Islet	Quote-part	122 988 \$
Ministère de la Sécurité publique	Quote-part Sûreté du Québec	63 122 \$
Norda Stelo inc.	Surveillance travaux aqueduc, égouts, voirie et assainissement	420 599 \$

● **LA RÉMUNÉRATION ET ALLOCATION DE DÉPENSES ACCORDÉS AUX ÉLUS**

Afin de respecter les dispositions de l'article 11 de la *Loi sur le traitement des élus municipaux*, le rapport sur la situation financière de la municipalité doit faire mention de la rémunération et l'allocation de dépenses que chaque membre du conseil reçoit de la municipalité, d'un organisme mandataire de celle-ci ou d'un organisme supramunicipal.

Donc les sommes provenant de la municipalité pour le maire et les conseillers sont :

	Maire	Conseillers
Rémunération	5 538 \$	1 846 \$
Allocation	2 768 \$	923 \$

Et les sommes provenant des organismes pour le maire sont :

	Régie Anse-à-Gilles	MRC L'Islet réunion mensuelle/comité de travail
Rémunération	147.24\$/réunion	115.12\$/46.04\$
Allocation	73.62\$/réunion	57.56\$/23.02\$

Vous voudrez bien prendre note qu'en décembre prochain, à l'occasion d'une séance extraordinaire dont la date sera publiée par AVIS PUBLIC, je pourrai vous faire l'état des prévisions budgétaires pour l'année financière 2017.

Avec ces énoncés, je vous ai présenté, à ce jour, la situation financière de la municipalité avec ces différents projets et j'espère le tout à votre satisfaction.

Je vous invite, mesdames, messieurs, à venir assister à nos séances mensuelles auxquelles il y a toujours un moment qui vous est alloué pour vos interrogations. C'est avec plaisir que je répondrai, dans la mesure du possible, à tous vos questionnements.

Je vous remercie de votre attention et bienvenue à tous.

Luc Caron, maire.